



Quatorzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 31 a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE : RAPPORT DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Programme élargi d'assistance technique

Birmanie, Cuba, Libye, Maroc, Mexique et Venezuela. Amendement au projet de résolution commun présenté par l'Afghanistan, l'Argentine, le Brésil, le Canada, Ceylan, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, Haïti, le Libéria, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Tunisie et la Yougoslavie (A/C.2/L.413)

Après le cinquième alinéa du préambule, ajouter les deux alinéas suivants :

"Constatant que pour obtenir à l'avenir des résultats de meilleure qualité et de plus grande portée, il faudrait pouvoir compter sur des contributions plus élevées de la part des pays participants, en particulier des pays très industrialisés,

Persuadée en outre du rôle important que les projets industriels et les projets ayant pour objet de transformer la structure agricole ont à jouer dans le développement économique des pays sous-développés,".

Au paragraphe 5 du dispositif, deuxième ligne, remplacer les mots "et contribueront" par les mots "et que les gouvernements - en particulier ceux des pays très industrialisés - contribueront".

Dans ce même paragraphe, après l'alinéa a) ajouter un nouvel alinéa ainsi conçu :

"b) Pour consacrer la plus grande partie possible des ressources disponibles à des projets relatifs au développement et à la transformation de la structure industrielle et agricole;".

L'alinéa b) actuel deviendrait l'alinéa c).
